

# SYNTHESE CHAP 12-1

## LES AMORTISSEMENTS

**MOTS CLEFS** : Principe de prudence. Dotation. Amortissement. Valeur nette comptable.. Amortissement Linéaire. . Amortissement par Unité d'œuvre. . Amortissement par composants

**APPLICATIONS** :  
 Livre de cours p 145 à 160 + Applications diverses  
 TD ZEBRON

### I/ DEFINITION ET ROLE DE L' AMORTISSEMENT : ☞ Cf livre p 147

♥ L'amortissement se définit comme la répartition du cout d'immobilisation sur sa durée d'utilisation et traduit le rythme de **consommation économiques de ces avantages attendus**. Ce rythme peut être fonction du temps (linéaire) ou de toute autre unité d'œuvre pertinente. (ou non linéaire : par unité d'œuvre)

C'est une obligation pour les sociétés d'effectuer les amortissements nécessaires en vertu du **principe de prudence qui consiste à tenir compte des pertes réalisées au cours de l'exercice comptable**.

### II/ LES ACTIFS AMORTISSABLES : ☞ Cf livre p 147 / 148 et TD ZEBRON

♥ Un actif amortissable, est un actif dont l'utilisation par l'entreprise est **déterminable** lorsque son usage est limité dans le temps du fait, notamment :

- de l'usure physique,
- de l'évolution technologique,
- de règle juridique (durée de protection légale ou contractuelle)

LISTE DES PRINCIPAUX BIENS AMORTISSABLES	LISTE DES BIENS NON AMORTISSABLES
Logiciels ⇒ 205	Terrains (sauf gisement ou carrières). ⇒ 211
Les constructions. ⇒ 213/214	Immobilisations financières. ⇒ 26/27
Les installations techniques, le matériel et l'outillage industriel. ⇒ 215	
Les autres immobilisations corporelles: 218 notamment le Matériel de transport. ⇒ 2182; le Matériel de bureau et informatique. ⇒ 2183 et le mobilier ⇒ 2184	

### III/ CALCUL DE L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ☞ Cf livre p 149 et TD ZEBRON

A la fin de chaque exercice comptable au moment de **l'inventaire**, il faut calculer et enregistrer dans les comptes appropriés les amortissements à effectuer.

#### A/ L'AMORTISSEMENT LINEAIRE.

Lorsque ce mode de calcul est retenu, on admet que la dépréciation a la même valeur chaque année. Le taux d'amortissement est fonction de la durée de vie prévue pour le bien et s'exprime en pourcentage.

<b>BASE AMORTISSABLE (B)</b>	COUT D'ACQUISITION HT <sup>1</sup> - VALEUR RESIDUELLE <sup>2</sup>
<b>TAUX D'AMORTISSEMENT (Tx)</b>	1 / DUREE D'UTILISATION PREVUE
<b>ANNUITE D'AMORTISSEMENT (Am)</b>	BASE AMORTISSABLE x Tx D'AMORTISSEMENT
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE (V.N.C)</b>	COUT D'ACQUISITION HT - CUMUL DES ANNUITES

#### PLAN D'AMORTISSEMENT

Années	base amortissable	Amortissement (Am)	Cumul	Valeur nette comptable (V.N.C)
N	B	$B \times tx \times \text{prorata}^3$	Am1	Ct acq° - Cumul1
N+1	B	B x tx	Am1+Am2	Ct acq - Cumul2
N+2	B	B x tx	Am1+Am2+Am3	Ct acq - Cumul3
Etc..	B	$V.O \times tx \times \text{prorata}^3$	Etc...	<b>0 ou VR (s'il y en a une !)</b>

#### ATTENTION !

(0) **Le point de départ** du calcul des amortissements: Jour de la **mise en service du bien** et non pas la date d'achat.

(1) **Cout d'acquisition** = prix net d'achat HT (après rabais remise et escompte !) + Frais accessoires d'achat (transport, mise en service etc)

(2) Correspond au prix de rachat ou de cession d'une immobilisation à l'issue d'une période donnée dont la réalisation est certaine

(3) Si le bien est acheté en cours d'exercice, il faudra pratiquer une **annuité au prorata temporis la première année en j/360 ou en m/12**.

On considère que 1 mois = 30 j. La dernière annuité devant être le complément de la première annuité.

(4) Le nombre de ligne à constituer dans le plan d'amortissement correspond à la **durée de vie + 1 ligne s'il y a un prorata temporis**.

**B/ L'AMORTISSEMENT NON LINEAIRE.**(par unite d'œuvres) ☞ Cf livre p 149 et TD ZEBRON

Lorsque ce mode de calcul est retenu, on admet que une unité de mesure qui reflète plus correctement le rythme de consommation des avantages économiques attendus (exemple : km parcourus, nombre de produits fabriqués, heure d'utilisation etc...)

<b>BASE AMORTISSABLE (B)</b>	<b>COUT D'ACQUISITION HT - VALEUR RESIDUELLE</b>
<b>TAUX D'AMORTISSEMENT (Tx)</b>	<b>NBRE D'AVANTAGES CONSOMMES / AVANTAGES TOTAUX A RETIRER DE CETTE IMMOBILISATION</b>
<b>ANNUITE D'AMORTISSEMENT (Am)</b>	<b>BASE AMORTISSABLE x Tx D'AMORTISSEMENT</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE (V.N.C)</b>	<b>COUT D'ACQUISITION HT - CUMUL DES ANNUITES</b>

**PLAN D'AMORTISSEMENT**

Années	base amortissable	Amortissement (Am)	Cumul	Valeur nette comptable (V.N.C)
N	B	B x tx	Am1	Ct acq° - Cumul1
N+1	B	B x tx	Am1+Am2	Ct acq - Cumul2
N+2	B	B x tx	Am1+Am2+Am3	Ct acq - Cumul3
N+3	B	B x tx	Etc...	0 ou VR (s'il y en a une !)

Remarque : Pour un plan amortissement non linéaire la notion de prorata temporis disparaît et le nombre de ligne du plan correspond très exactement à la durée de vie prévue du bien.

**C/ L'AMORTISSEMENT PAR COMPOSANT.** ☞ Cf livre p 152

Lorsqu'une immobilisation comporte des éléments qui ont une utilisation différente ou procure des avantages économiques différents il convient de les enregistrer dans un compte distinct et dresser leur propre plan d'amortissement.

**IV/ TRAITEMENT COMPTABLE** ☞ Cf livre p 150 et TD ZEBRON

Au 31/12 de chaque année l'amortissement s'enregistre de la manière suivante.

Cpte	Intitulé	Débit	Crédit
6811	Dotations aux amortissements des immob	Annuité	
28...	Amortissement des immobilisations		Annuité

**V/ INCIDENCE SUR BILAN ET RESULTAT** Cf livre p 150 et TD ZEBRON

**BILAN**

ACTIF				PASSIF
ELEMENTS	Brut	Amortissements	Net	
Actif immobilisé	<i>Cout d'acquisition HT (sauf véhicule de tourisme)</i>	<i>Cumul des annuités</i>	<i>Ct d'acq° - cumul des annuités</i>	<i>Perte (Annuité de l'exercice comptable concerné)</i>

**COMPTE DE RESULTAT**

CHARGES			PRODUITS	
N° compte	intitulés	Montants		
6811	DAI	<i>Annuités</i>		

**RAPPEL IMPORTANT !:**

Les écritures d'amortissement n'ont **aucune incidence sur la trésorerie** il s'agit de **charges calculées** qui ne donnent lieu à aucune sortie de flux monétaire.

En revanche elle contribue à diminuer le patrimoine de l'entreprise (le compte 28. joue le rôle **d'actif soustractif** deuxième colonne de l'actif du bilan. Cette diminution du patrimoine est répercutée dans le compte de résultat (compte 681 charge) et a donc une incidence négative sur le résultat.